

10 CONSEILS PRATIQUES

pour protéger votre boîte de courriels, votre ordinateur et votre appareil mobile



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Pour certaines personnes, les pourriels ne représentent qu'un désagrément, car ils encombrant leur boîte de réception; mais sachez qu'ils peuvent aussi constituer une véritable menace pour votre vie privée. Les pourriels peuvent introduire des logiciels espions et d'autres types de logiciels malveillants qui peuvent compromettre votre ordinateur et vos appareils mobiles, et s'emparer de vos renseignements personnels à votre insu. **Vous pouvez cependant prendre des mesures pour réduire les risques que :**

- ▶ votre adresse de courriel soit obtenue et ciblée par des polluposteurs, en premier lieu;
- ▶ des logiciels malveillants soient lancés involontairement à partir d'un pourriel dans votre boîte de réception;
- ▶ votre ordinateur ou votre appareil mobile soit endommagé.



Empêchez l'enregistrement de votre adresse de courriel

La diffusion des pourriels commence par la récolte d'adresses à l'aide de programmes informatiques qui recueillent, sans discernement, des adresses de courriel qui sont ensuite vendues à des polluposteurs. Par conséquent, vous devez d'abord protéger votre adresse de courriel. Voici quelques suggestions à cet effet :



- 1.** **Si vous affichez votre adresse de courriel sur un site Web, n'utilisez pas les signes graphiques « @ » ou « . ».** Employez plutôt une formulation du genre « jeanne à mondomaine point com ». Cette astuce peut empêcher un « robot pourrielleur », souvent utilisé pour repérer et récupérer en ligne des adresses de courriel, de reconnaître votre adresse.
- 2.** Utilisez une **adresse principale pour communiquer avec les personnes morales ou physiques en qui vous avez confiance, et songez à créer des adresses supplémentaires pour des activités en ligne**, telles que remplir des formulaires et adhérer à des groupes de discussion. Vous pouvez facilement changer d'adresse pour ce genre d'activités si elles ont été recueillies par des polluposteurs, et que vous commencez à recevoir des pourriels.

Empêchez votre boîte de réception de devenir une rampe de lancement de logiciels espions et d'autres catégories de logiciels malveillants

La récolte d'adresses peut servir à diffuser des pourriels et ceux-ci peuvent répandre des logiciels espions qui peuvent communiquer des renseignements personnels à des tiers non autorisés. Dans certains cas, vos frappes au clavier peuvent être surveillées, révélant des renseignements sensibles comme des mots de passe de comptes. Ces situations peuvent être évitées :

- 3.** D'abord et avant tout, **n'ouvrez pas de courriels** provenant d'inconnus ou d'organisations qui vous sont étrangères. La suppression des courriels provenant d'expéditeurs inconnus peut prévenir de nombreux problèmes.
- 4.** Par contre, si vous le faites, **ne répondez pas à ces pourriels**, étant donné que vous pourriez confirmer que votre adresse est active et recevoir encore plus de pourriels. Pour la même raison, ne cliquez jamais sur un lien de type « Supprimer », ou « Désinscrivez-vous » faisant partie d'un message de nature douteuse pouvant être un pourriel. Vous pourriez vous « abonner » involontairement et recevoir encore plus de pourriels.
- 5.** En outre, **ne cliquez pas sur des hyperliens ou des fichiers annexés** faisant partie d'un courriel dont le message semble suspect. Ces hyperliens ou ces fichiers pourraient héberger des logiciels malveillants qui, activés à partir de votre boîte de réception, peuvent compromettre vos renseignements personnels et endommager votre appareil.
- 6.** Vous pouvez même recevoir des logiciels malveillants d'amis ou d'autres sources connues, dans la mesure où leurs propres ordinateurs ont été piratés. Donc, **si vous avez des doutes au sujet d'une pièce jointe**, ne répondez pas au courriel et, avant de l'ouvrir, **vérifiez auprès de l'expéditeur** par téléphone ou en personne. En d'autres termes, si un courriel provenant d'une source de confiance vous semble étrange, il se peut qu'il soit effectivement d'une tout autre nature.
- 7.** **Signalez les courriels non sollicités comportant des pièces jointes** ou du contenu de nature suspecte au Centre de notification des pourriels à l'adresse suivante : www.combattrelepourriel.gc.ca. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada travaille en collaboration avec des partenaires chargés de l'application de la loi à analyser les rapports accumulés pour cerner les tendances contenues dans les données recueillies par le Centre, afin de repérer les collecteurs d'adresses et les sources à l'origine de logiciels malveillants à des fins d'enquête.



Protégez votre appareil ou votre ordinateur

Considérez les étapes proposées ci-dessous comme une police d'assurance pour votre appareil dans l'éventualité où vos deux premières lignes de défense échoueraient :



8. **Installez des logiciels de protection d'une entreprise reconnue sur votre ordinateur.** Les logiciels de protection devraient comprendre des fonctionnalités de protection contre les pourriels, les virus, les logiciels malveillants et un coupe-feu.
9. Assurez-vous que votre système d'exploitation et les autres logiciels de votre ordinateur, y compris les logiciels de protection, peuvent **être mis à jour automatiquement**. Si vous ne savez pas comment vous y prendre, utilisez la fonction « Aide » et recherchez les « mises à jour automatiques ».
10. N'achetez pas de logiciels de protection qu'on tente de vous vendre lors d'appels ou de messages inattendus, ou dans des fenêtres apparaissant à l'écran. Ces techniques de commercialisation sont souvent utilisées à des fins malveillantes. Téléchargez **uniquement des logiciels de protection à partir de sites Web que vous connaissez et en qui vous avez confiance**. Les logiciels gratuits peuvent être séduisants, mais peuvent aussi camoufler des applications malveillantes. Dans le même ordre d'idées, les applications pour votre appareil mobile devraient être téléchargées uniquement à partir de sources reconnues.

Pour en savoir davantage sur les responsabilités du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'égard de la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP), la loi pour lutter contre les pourriels et les menaces électroniques du gouvernement du Canada, veuillez consulter : www.priv.gc.ca/lcap ou composez le **1-800-282-1376**.

Pour en savoir davantage sur la LCAP, veuillez consulter : www.combattrelepourriel.gc.ca